République Française
Département LOIR-ET-CHER
Mairie de PRUNIERS-EN-SOLOGNE

Compte rendu de séance
Séance du 2 octobre 2020

Tarifs des repas de fête pour la résidence "Les Prunelles"

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter les tarifs des repas de fête de la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs ci-après à compter du 1er janvier 2021 :

Repas fin d'année résidents	19,20 €
Repas fin d'année non-résidents	25,60 €
Réveillon résidents	7,50 €
Réveillons non-résidents	25,60 €
Repas Noël et jour de l'An résidents	10,25 €
Repas Noël et jour de l'An non-résidents	31,80 €
Repas anniversaire résidents	10,05 €
Repas anniversaire non-résidents	14,90 €
Repas enfants Noël et jour de l'An jusqu'à 14 ans	17,70 €

Tarifs des repas pour la résidence "Les Prunelles"

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter les tarifs de restauration de la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs ci-après à compter du 1er janvier 2021 :

Déjeuner	7,75 €
Dîner	5,05 €
Repas extérieur midi	10,15 €
Repas extérieur soir	7,45 €
Repas enfants jusqu'à 14 ans	5,85 €

Tarifs de location, charges et prestations pour la résidence "Les Prunelles"

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter les tarifs de location, charges et prestations diverses pour la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location, charges et prestations diverses à compter du **1er janvier 2021** comme suit :

T1 bis	
Loyer mensuel	458,55 €
Charges locatives	140,75 €
T2	
Loyer mensuel	486,30 €
Charges locatives	150,35 €

Tarifs charges (personnel et entretien) pour la résidence "Les Prunelles"

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter le tarif des autres charges (personnel et entretien) de la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des autres charges (personnel et entretien) à compter du **1er janvier 2021** comme suit :

T1 bis	522,55 €
T2	757,15 €

Redevance assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, la redevance d'assainissement à compter du **1er janvier 2021** à :

- Prime Annuelle 38,25 € HT
- M3 d'eau consommé : 1,65 € HT

Soit une augmentation de 1,5 %.
La TVA sera appliquée au taux en vigueur au 1er janvier 2021.

Redevance assainissement collectif Détachement Air 273

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, la redevance d'assainissement pour le DA 273
à compter du **1er janvier 2021** à :

- M3 d'eau consommé : 1,65 € HT

Soit une augmentation de 1,5 %.
La TVA sera appliquée au taux en vigueur au 1er janvier 2021.

Rapport annuel du SIAEP

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport, lequel est annexé à la présente délibération, est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel du SIAEP.

Admissions en créances éteintes sur le budget foyer-logement 2020

Le maire présente un état des produits irrécouvrables rédigé par Monsieur le Percepteur en raison d'une décision d'effacement de dette prononcée par la commission de surendettement.
Pour des raisons budgétaires, le maire propose d'étaler les sommes dues sur 3 exercices comptables.

	Liste n°4072910231
539,14	Titre 253 – exercice comptable 2018
111,75	Titre 259 – exercice comptable 2018
1.078,30	Titre 278 – exercice comptable 2018
1.078,30	Titre 326 – exercice comptable 2018
230,95	Titre 346 – exercice comptable 2018
440,75	Titre 507 – exercice comptable 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'étalement des sommes dues sur 3 exercices comptables et décide d'admettre en « créances éteintes » sur 2020 les sommes énoncées pour un montant de 3.479,19 € au compte 6542.
Le Maire est autorisé à signer toute pièce afférente à cette décision.

Admissions en créances éteintes sur le budget locations immobilières 2020

Le maire présente un état des produits irrécouvrables rédigé par Monsieur le Percepteur en raison d'une décision du tribunal de clôture pour insuffisance d'actif.

	Liste n°1189820831
1.082,14	Titre 21 – exercice comptable 2014

	Liste n°1189820831
994,76	Titre 23 – exercice comptable 2011
994,76	Titre 26 – exercice comptable 2011
994,76	Titre 29 – exercice comptable 2011
795,81	Titre 33 – exercice comptable 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'admettre en « créances éteintes » les sommes énoncées pour un montant de 4.862,23 € au compte 6542.
Le Maire est autorisé à signer toute pièce afférente à cette décision.

Admissions en créances admises en non-valeur sur le budget communal 2020

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le maire soumet à l'assemblée délibérante l'admission en « créances admises en non-valeur », la liste suivante :

Divers débiteurs	Liste n°4075330231
Montant total de 1 339,18	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'admettre en « créances admises en non-valeur » les sommes énoncées pour un montant de 1 339,18 € au compte 6541.
Le Maire est autorisé à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif 35/35 au 01/11/2020

Un des agents en charge de l'accueil en mairie a fait valoir ses droits à la retraite et terminera sa carrière le 30 novembre 2020. Le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er novembre 2020 afin de pourvoir à son remplacement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de cet emploi permanent aux conditions énoncées.

Modification des suppressions de postes au 01/11/2020 (délibération du 16/01/2020)

Le maire rappelle qu'en date du 16 janvier 2020, le conseil municipal a décidé de la création de postes afin de permettre l'avancement de grades de certains agents. L'assemblée délibérante a voté dans le même temps la suppression des postes correspondants aux anciens grades.

Des recrutements vont être nécessaires pour remplacer du personnel et des créations de postes seront nécessaires ; il propose donc d'annuler les suppressions de postes qui avaient votées à partir du 1er novembre 2020, à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe Temps complet

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe Temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe Temps Non complet 28/35ème

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et décide de modifier le tableau des effectifs du personnel en ne supprimant pas, dans l'immédiat, les postes tels qu'énoncés précédemment.

CCRM - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

En vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) rend ses conclusions lors de chaque transfert.
Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.
L'évaluation des charges transférées est un acte déterminant pour les finances de la communauté de communes et des communes membres, qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté de communes et qui, le cas échéant, devront être déduites du calcul de l'attribution de compensation versées aux communes.
En 2017, la Communauté de Communes a modifié ses statuts en ajoutant la compétence optionnelle « développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ».
Par délibération en date du 30 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCRM a déclaré le complexe piscine-patinoire « Alain Calmat » de Romorantin-Lanthenay, d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2020.
Ainsi, la CLECT constituée au sein de la CCRM, a traité les flux financiers afférents au transfert de la nouvelle compétence et a rédigé son rapport définitif en séance du 23 septembre 2020, que ses membres ont voté à l'unanimité. Il fait état des retenues à opérer sur les attributions de compensation définitives pour 2020 au titre du transfert du complexe « Alain Calmat ».

Le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois qui suit la notification du rapport par le Président de la commission au conseil municipal, dans les conditions de la majorité qualifiée prévues à l'article L5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation tels qu'ils sont prévus dans le rapport.

Par courrier électronique reçu le 25 septembre 2020, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois nous a notifié le rapport de la CLECT qui a été adopté, à l'unanimité, par la commission lors de sa réunion du 23 septembre 2020 et qui vous a été adressé avec la convocation.

Pour les communes, le montant des attributions de compensation définitives pour 2020 est fixé comme suit :

COMMUNES	A.C. décidées par le Conseil Communautaire en 2019 (a)	Montant total des charges transférées au 1/1/2020 (b)	A.C. à verser à compter de 2020 (a-b)
Billy	29 183	0	29 183
Châtres-sur-Cher	56 103	0	56 103
Courmemin	6 872	0	6 872
Gièvres	34 951	0	34 951
La Chapelle-Montmartin	-9 085	0	-9 085
Langon-sur-Cher	31 649	0	31 649
Loreux	-8 151	0	-8 151
Maray	-7 214	0	-7 214
Mennetou-sur-Cher	29 836	0	29 836
Mur-de-Sologne	45 758	0	45 758
Pruniers-en-Sologne	223 027	0	223 027
Romorantin-Lanthenay	4 384 103	969 365	3 414 738
Saint-Julien-sur-Cher	-10 584	0	-10 584
Saint-Loup	-7 356	0	-7 356
Villefranche-sur-Cher	234 881	0	234 881
Villeherviers	18 721	0	18 721
TOTAL	***5 052 694***	***969 365***	***4 083 329***

Je vous propose d'approuver le rapport de la CLECT.

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation des transferts de charges établi par la CLECT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT, en date du 23 septembre 2020 relatif à l'évaluation des charges transférées, tel qu'annexé à la présente délibération.

Affaires diverses :

- **Subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

Durant la crise sanitaire liée au Covid,-19, la commune a dû faire procéder à un traitement d'hygiénisation de 130 tonnes de boues brutes issues de la station d'épuration afin de rendre le virus inactif. Dans sa séance du 02 juillet 2020, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a décidé d'accompagner financièrement les communes de son bassin, par le versement d'une aide exceptionnelle pour l'hygiénisation des boues. Le maire indique que la commune vient de recevoir notification d'une aide de 12.257,60 € pour une dépense subventionnable de 30.644 € HT (soit 40%).

- **Installation et décisions du CCAS**

Lors de la réunion du 24 septembre dernier, M. Claude BISSON a été élu « à l'unanimité » en qualité de vice-Président. Il a par ailleurs été décidé, en raison de la crise sanitaire de ne pas organiser le repas traditionnel de fin d'année à destination des personnes âgées de la commune. En revanche, la remise d'un colis est maintenue, d'un coût d'environ 1 500 € ; un courrier sera adressé aux ainés de plus de 67 ans.

Le conseil d'administration a voté son règlement intérieur.

- **Permis de construire rue Georges Guynemer, sur la commune de Romorantin-Lanthenay**

Le permis de construire est en instruction : 1 dossier porté par la Mutualité française concernant des personnes handicapées avec la présence d'éducateur, et 1 dossier porté par le bailleur social Loir-et-Cher Logement pour des logements sociaux. Le Maire reste attentif au projet en lien avec la mairie de Romorantin-Lanthenay.

- **Sécurisation des Lieudits La Miltière et La Goinfrerie**

Une rencontre a eu lieu avec la DDT Sud pour le secteur de La Miltière et une demande de réduction de la vitesse a été demandée au Conseil départemental pour La Goinfrerie.

- **Kinésithérapeute**

La signature d'une convention est à prévoir pour permettre le financement partiel des études d'un étudiant kinésithérapeute qui pourrait exercer au cabinet médical après l'obtention de son diplôme. Il devrait exercer durant une année à temps plein à l'hôpital de Romorantin-Lanthenay et à la maison médicale, puis durant quatre années à la maison médicale.

Complément de compte-rendu:

- Deux soirées vidéo seront organisées sur le thème de la mémoire de Pruniers par la bibliothèque, à la salle des fêtes un samedi en fin d'après-midi en janvier et mars 2021.
- Les travaux du tennis couvert devraient être terminés courant novembre.
- Les travaux de voirie sont en cours : chemin des vignes, rue Louis Blériot et chemin de la plaine.
- Thierry Cordier demande que l'ouverture de la garderie ouvre le matin dès 7h. Le maire répond que c'est impossible pour des raisons d'amplitude horaire de travail du personnel.
- Catherine Chevy gère la boîte à livres installée face à la mairie ; 2 autres boîtes sont en projet à La Demanchère et aux Chevinières. Elles seront réalisées, comme la précédente, par les agents communaux.

Résidence Les Prunelles

- Mariette Foucher remplace Catherine Jadot depuis la mi-août, suite à son départ.

- Il n'y a pas de cas de Covid à la résidence.
- Les activités sont maintenues, les activités manuelles sont supprimées momentanément car trop de proximité.
- 2 appartements sont libres depuis plusieurs mois, et un autre depuis quelques jours.
- Le repas de fin d'année n'a pas encore été arrêté.
- La remplaçante d'Elisabeth Boulard donne entière satisfaction.

- Alexandra Lesage transmet de la part de l'association Les Amis de l'école, les remerciements à la commune pour le prêt de véhicule lors de la collecte de ferraille.

En mairie, le 08/10/2020
Le Maire
Aurélien BERTRAND